

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale**

L'an **deux mil vingt-six**, le **23 avril** à 17 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Pont de Chéruy s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Président.

Présents : MM. Franck **BRON**, Daniel **POIRIE**, Mmes Eugénie **GRAND**, Rita **TOSCANO**, MM. Fabio **ZUCCARI**, Jean-Louis **ANDREU**, Mmes Mélanie **TOBBA**, Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, Magalie **BLACHE**, Nathalie **ZUCCARELLO**, Christiane **ANDREU**, MM. Daniel **LEPOLARD**, Didier **SCANNAPIEGO**.

Procuration : Mme Monique **RAVOUNA** (pouvoir à M. Franck **BRON**).

Assistait en outre à cette réunion : M. Jean-Pierre **ROUANE**, Directeur Général des Services.

Objet : COMPTE DE GESTION 2025 – RESIDENCE AUTONOMIE.

Exposé du Président.

Nous vous rappelons que le Compte de Gestion constitue le document officiel dressé par le Service de Gestion Comptable de La Tour du Pin.

Les pointages concernent la reprise :

- ☞ des résultats de la clôture de l'exercice 2024.
- ☞ des résultats de l'exercice 2025.
- ☞ des résultats de la clôture de l'exercice 2025.

Il permet de constater la cohérence totale avec le Compte Administratif 2025 de la Résidence Autonomie dressé par l'Ordonnateur.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

☞ Prend acte de la parfaite conformité du Compte de Gestion 2025 de la Résidence Autonomie dressé par le Service de Gestion Comptable de La Tour du Pin, avec le Compte Administratif 2025 du même budget.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 27 avril 2026
Le Président,

